



## date ordre donné ordre exécuté

Par **emiliatan**, le **07/07/2019** à **11:39**

Bonjour à tous et merci de m'accueillir sur ce site

Ma mère a donné ordre à sa banque d'effectuer plusieurs opérations (virements, vente d'actions) le 8.

elle décède le 9.

Les opérations sont exécutées les 11 et 16.

Quelle date est retenue pour le calcul:

1/ des taxes fiscales

2/ des émoluments du notaire.

En vous remerciant

Belle journée

Emiliatan

Par **Visiteur**, le **07/07/2019** à **17:45**

Bonjour

La succession se fera sur les avoirs au jour du décès.

Soit sur les actions en tant que tel, soit sur leur valeur après liquidation.